



ᐱᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸᐸ ᐸᐸᐸᐸᐸᐸ
NUNAVUMI MALIGALIUQTIT
NUNAVUT LAW FOUNDATION
LA FONDATION DU DROIT DU NUNAVUT

o

RAPPORT ANNUEL

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2017

INTRODUCTION

- Fondation* La Fondation du droit du Nunavut (la «Fondation») a été créée le ou vers le 12 janvier 2001 lors du transfert de la part revenant au Nunavut des immobilisations de la Fondation du droit des Territoires du Nord-Ouest.
- Pouvoir* La Fondation est établie par et détient ses pouvoirs en vertu de la partie VII de la *Loi sur la profession d’avocat*, RSNWT 1988, et c. L-2, (la «Loi») tel que modifiée pour le Nunavut en vertu de l’article 76.05 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).
- Directeurs* En vertu de l’article 52 de la Loi, les affaires de la Fondation sont régies par un conseil d’administration composé de quatre personnes nommées par le Barreau du Nunavut (le «Barreau») parmi ses membres et une personne non-membre nommée par le commissaire du Nunavut. En vertu de la Loi, les administrateurs ont le pouvoir décisionnel sur tous les aspects de leur gouvernance et ont l’obligation de remettre annuellement au Barreau un rapport sur leurs activités.

Les directeurs de la Fondation au 31 décembre 2017 :

Nommés par le Barreau :	Marie Belleau	Présidente, Iqaluit
	Cindy Kieu	(depuis août 2017)
	Thomas Lemon	Administratrice, Edmonton
	Kyle DeYoung	Administrateur, Toronto
		Administrateur, Iqaluit
Nommé par le commissaire :	Lisa Tootoo	Administratrice –
		Représentante du public,
		Iqaluit

Vérificateurs Les vérificateurs pour la Fondation sont Lester Landau, Comptables agréés, Iqaluit.

Contact Les personnes intéressées à recevoir de l’information sur les activités de la Fondation ou pour obtenir une subvention de la Fondation peuvent s’adresser à:

La Fondation du droit du Nunavut
C.P.69
Iqaluit, NU, X0A 0H0
Attention: Nalini Vaddapalli, Administratrice
Téléhone: 867-979-2330
Télécopieur: 867-979-2333
Courriel: administrator@nulf.ca

Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

MANDAT

La Fondation du droit du Nunavut offre des subventions pour encourager et soutenir des projets et des initiatives qui contribuent généralement à sensibiliser quant aux lois et à promouvoir un plus grand accès à la justice et au Nunavut.

En vertu de l'article 57(2) de la Loi, tous les membres du Barreau ont l'obligation légale de maintenir un compte en fiducie portant intérêts auprès d'une banque qui doit détenir des capitaux détenus en fiducie pour les clients et liés aux transactions d'ordre juridique au sein du territoire ainsi que de donner des instructions à la banque de remettre à la Fondation les intérêts générés sur ces capitaux. Toutefois, depuis l'établissement de la Fondation il y a eu très peu d'avocats, membres du Barreau exerçant en pratique privée, qui ont remis les intérêts générés provenant d'un compte en fiducie. La Fondation prend des mesures pour s'assurer que les membres qui ont un compte en fiducie au Nunavut reçoivent l'information et les documents nécessaires pour établir correctement le transfert des revenus à intérêts sur les comptes en fiducie des avocats.

Comme alternative nécessaire, le Barreau perçoit de tous ses membres une cotisation exceptionnel (cotisation sur compte en fiducie) qui représente actuellement la source des revenus de la Fondation. Les intérêts et les capitaux de son fond sont utilisés pour :

- I. Effectuer des recherches ou y contribuer, et formuler des recommandations sur la réforme du droit et l'administration de la justice;
- II. Contribuer à la constitution et à l'administration de bibliothèques de droit;
- III. Contribuer à éduquer et renseigner les membres et les habitants du Nunavut sur des questions de droit et, à cette fin, prévoir des programmes et procurer des installations;
- IV. Octroyer des bourses d'études pour l'étude du droit ou de sujets connexes; et
- V. Appuyer les programmes d'aide juridique, les programmes de justice réparatrice et autres programmes de nature similaire.

Composition du conseil d'administration

Je siège au conseil d'administration (conseil) de la Fondation du droit du Nunavut depuis février 2014 et j'en suis actuellement à mon deuxième mandat. J'ai été nommée présidente en août 2017. Merci à Cindy Kieu pour son rôle en tant que présidente sortante. Elle a continué de siéger au conseil, en tant qu'administratrice, pour un troisième mandat.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouvelle représentante du public au conseil, Lisa Tootoo. Lisa a été nommée à la Fondation par le ministre de la Justice en février 2017. Elle apporte une richesse d'expérience acquise comme spécialiste en justice communautaire. Elle joue un rôle important au sein de la Fondation en offrant une perspective communautaire sur la manière de promouvoir la Fondation, son mandat et comment fournir de l'information aux Nunavummiut concernant le droit et les sujets s'y rapportant. Lisa connaît personnellement combien il est difficile de diffuser l'information à travers le vaste territoire du Nunavut. Elle met à profit son expérience issue de la division de la Justice communautaire du gouvernement du Nunavut où l'une de ses responsabilités est d'assurer que les Nunavummiut reçoivent l'information et ont un accès direct aux programmes et services du gouvernement.

En outre, nous avons accueilli Kyle DeYoung au sein du conseil en novembre 2017. Il est conseiller juridique au gouvernement du Nunavut et réside à Iqaluit. Son parcours professionnel et son expertise en finance seront une contribution appréciée au sein de notre conseil.

Nous fonctionnons présentement à pleine capacité et il n'y a aucun poste vacant au sein du conseil.

Prix Lucien Ukaliannuk pour des études en droit ou liées au droit

Lucien Ukaliannuk était un aîné inuit respecté dans la communauté qui est décédé le 29 septembre 2007. Avant son décès, M. Ukaliannuk travaillait comme conseiller Inuit Qaujimagatuqangit au sein du ministère de la Justice à Iqaluit. Il a aussi été l'instructeur inuit en droit et mentor pour la première cohorte d'étudiants inscrits au programme de droit Akitsiraq. En mémoire de Lucien, la Fondation souhaite l'honorer en offrant ce prix à des personnes méritantes qui poursuivent des études qui servent à soutenir les objectifs de la Fondation.

En septembre 2017, le conseil a eu le plaisir d'octroyer le prix à six candidats méritants du Nunavut et qui poursuivent actuellement des études en droit ou liées au droit au Nunavut, à Ottawa et à Victoria. Tous les candidats ont démontré un fort engagement envers le Nunavut et nous leur souhaitons le meilleur succès dans leurs études. Nous avons remis les prix Lucien Ukaliannuk d'un montant totalisant 17,500\$ pour le trimestre automne-hiver.

Les lauréats pour 2017 sont :

- ❖ Jessica Black, étudiante en droit à l'Université de Victoria
- ❖ Cassandra Coman, Baccalauréat ès arts, majeure en droit à l'Université de Carleton
- ❖ Jennifer Hunt-Poitras, étudiante en droit à l'Université de Victoria
- ❖ Colin MacKay, étudiant en droit inscrit au Programme de droit du Nunavut
- ❖ Nastania Mullin, étudiant en droit inscrit au Programme de droit du Nunavut
- ❖ Beth Kotierk, étudiante en droit à l'Université d'Ottawa



Nastania Mullin (à gauche) recevant son prix de
Nalini Vaddapalli, Administratrice, Fondation du droit du Nunavut

Prix Upinnaqtuq



UPINNAQTUQ AWARD

To celebrate and be proud of a person's accomplishments
Nunavut Law Foundation

Les prix Upinnaqtuq honorent la juge Beverley Browne qui fut la première Juge en Chef de la Cour de justice du Nunavut. Elle a démontré un grand leadership au sein de la communauté et avait un fort engagement et dévouement auprès des jeunes.

La Fondation a remis les prix Upinnaqtuq totalisant 2500\$ à un groupe de jeunes Nunavummiut remarquables qui ont démontré un fort engagement en leadership, résolution de conflit ou en tant que modèle à suivre. Les lauréats de 2017 sont issus des communautés de Qikiqtarjuaq et Pond Inlet. Ils sont :

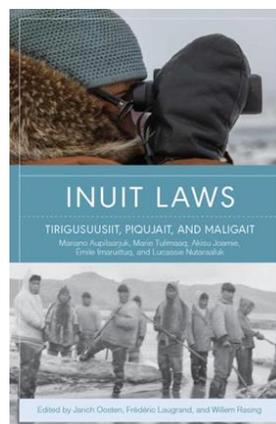
- ❖ Sarah Enoogoo, 12e année, Pond Inlet
- ❖ Deanna Kooneeliusie, 12e année, Qikiqtarjuaq
- ❖ Linda Kopalie, 11e année, Qikiqtarjuaq
- ❖ Adam Jonah Nookiguak, 12e année, Qikiqtarjuaq
- ❖ Annie Nookiguak, 12e année, Qikiqtarjuaq

Subventions générales

Nous avons commencé à réviser notre politique de subventions générales telle qu'adoptée en 2003 et qui n'a pas été mise à jour depuis. Nous voulons revoir le formulaire de demande (dans toutes les langues officielles) ainsi que la politique en soi.

Cette année nous avons offert des subventions générales d'un montant totalisant 6500\$ pour les projets suivants :

- ❖ Le Barreau du Nunavut : événements de développement professionnel continu qui sont aussi ouverts aux membres du public lorsque le sujet peut être pertinent pour la communauté.
- ❖ L'Association des étudiants autochtones en droit (Université d'Ottawa) : soutien pour les frais d'inscription de deux étudiants inuits pour participer à la conférence annuelle de l'Association du Barreau autochtone en 2017.
- ❖ Collège de l'arctique du Nunavut : soutien pour la publication de la deuxième édition de *Inuit Laws* (Tome 2) qui fait partie de la série *Interviewing Inuit Elders*.



De plus, nous avons été sollicités pour offrir un appui financier au nouveau programme en droit du Nunavut de l'Université de la Saskatchewan. Le programme se déroule à Iqaluit et le conseil est en pleine discussion pour déterminer comment soutenir de manière optimale le programme et ses étudiants.

Bibliothèques de droit

Notre mandat confié aux termes de la Loi est, en partie, de contribuer à l'établissement, au maintien et l'opération de bibliothèques de droit. Ceci a été un projet mis en place pour la première fois par la Fondation, sous la direction de notre présidente sortante Cindy Kieu. Le projet de bibliothèques communautaires se veut d'offrir de la documentation qui répond aux besoins des membres du Barreau du Nunavut ainsi que ceux du public à toutes les bibliothèques communautaires du Nunavut. La documentation regroupe le droit substantif, l'histoire des Inuits et des lectures culturelles et films inuits. Cette année, notre *liste de souhaits* a été rédigée sous les conseils de membres compétents de la communauté juridique. Ces membres incluent l'Honorable Juge Beverley Browne, l'Honorable Juge (retraité) René Foisy et la Professeur Rebecca Johnson (Université de Victoria). La Fondation souhaite reconnaître le soutien et les contributions inestimables de Jessica Whiter d'Iqaluit tout au long du projet.

AFCD (Association des Fondations canadiennes du droit)

2017 a été la première année que le Nunavut a accueilli l'assemblée annuelle de l'Association des Fondations canadiennes du droit (« l'AFCD »). L'assemblée s'est tenue à Iqaluit du 17 au 19 août 2017. Nous affirmons en toute confiance que cette assemblée a été un succès sur tous les plans. Nous avons accueilli une trentaine de participants incluant le personnel des diverses fondations du droit, les présidents et autres membres des différents conseils, ainsi que quelques conjoints et enfants. Grâce à beaucoup d'efforts et de planification de la part de notre Administratrice, nous avons assuré qu'en plus de participer à des rencontres fructueuses, nos invités d'à travers le Canada auraient un séjour réussi au Nunavut. Nous voulions qu'ils découvrent de manière authentique tout ce que peut offrir le Nunavut.

Nos invités ont débuté leur séjour avec une visite guidée d'Iqaluit. En soirée, la Fondation du droit du Nunavut a tenu une réception au musée Nunatta Sunakkutaangit où avait lieu l'exposition «Diet of Souls». Nous étions reconnaissants que M. le Juge Neil Sharkey, Juge en Chef de la Cour de justice du Nunavut (photo ci-dessous), a accepté notre invitation comme conférencier d'honneur.



Sean Guistini du Collège de l'arctique du Nunavut a présenté l'édition mise à jour du livre *Inuit Laws* (Les lois inuites) qui a été financé en partie par la Fondation du droit du Nunavut. La réception fut suivie par la projection du film *Angry Inuk* et d'une période de questions pour la réalisatrice Alethea Arnaquq-Baril.

Avant le début des rencontres, nous avons invité une aînée inuite, Alacie Joamie, pour allumer le qulliq. Nous avons invité Paul Okalik comme conférencier principal pour l'un de nos déjeuner-causerie. Il nous a offert un discours convainquant qui comportait un témoignage sur son parcours de vie personnelle et professionnelle de même que des remarques touchantes qui ont invité à la réflexion.

Nos invités ont participé à un évènement culturel au parc territorial Sylvia Grinnell où ils ont pu déguster des aliments du terroir, écouté des chants traditionnels et se sont familiarisé avec les outils inuits. Quelques participants ont aussi profité de leur séjour au Nunavut pour visiter la communauté de Pangnirtung.

Nous avons organisé une visite au *Uquutaq Society -Iqaluit Men's Shelter* (refuge pour hommes) et les dons apportés par les participants de l'AFCD ont été remis au refuge ainsi qu'à la banque alimentaire du Nunavut.



Dons généreux!

Notre membre du conseil, Lisa Tootoo, a participé à un panel de discussion sur la justice réparatrice lors d'un déjeuner-causerie avec Yvonne Niego, sous-ministre adjointe du ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut.



Photo (de gauche à droite) : Marie, Belleau, Yvonne Niego et Lisa Tootoo

Autres remarques

Nous sommes une petite fondation du droit, particulièrement en comparaison à d'autres fondations du droit canadiennes qui reçoivent plus d'un million de dollars de revenus par année. Toutefois, les besoins au Nunavut sont grands et s'étalent sur un vaste paysage géographique. Les initiatives que notre Fondation pourrait entreprendre avec un financement accru seraient considérables. Nous étudions les moyens pour maximiser nos revenus afin de développer tous les aspects de notre mandat au meilleur de nos capacités. Ceci est un engagement continu.

De plus, nous avons pris des mesures en tenant compte des recommandations de notre nouveau membre au conseil, Kyle DeYoung, pour évaluer le portfolio d'investissement de la Fondation afin d'augmenter le taux de rendement de ses investissements.

Nous assurons une communication continue avec le public du Nunavut à travers notre site web <http://lawsociety.nu.ca/law-foundation-of-nunavut/>, notre page Facebook, affiches, messages d'intérêt public diffusés par les médias, activités générales de sensibilisation, etc.

La Fondation continue de démontrer son engagement envers la Loi sur les langues officielles du Nunavut en s'assurant que notre communication avec le public et les documents soient rendus disponibles en Inuktitut, français et anglais.

Respectueusement soumis.



ᑭᓄᓐᓇᓂᓐ

Qujannamiik,

ᐱᓄᓐ ᐱᓄᓐ ᐱᓄᓐ

Marie Belleau

Présidente, Fondation du droit du Nunavut

SOMMAIRE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES

Prix Lucien Ukaliannuk pour études en droit ou liées au droit	17 500\$
Subventions générales	6500\$
Prix Upinnaqtuq	2500\$
<hr/>	
TOTAL	26,500\$